

Choix et risques de l'utilisation des techniques de paiement dans le commerce international : Une étude appliquée au secteur bancaire béninois

Sèdjro Guillaume NONKOUJDJE¹, Maxime J. CHANHOUN² et Emmanuel C. HOUNKOU³

Reçu le : 12 janvier 2025

Accepté le : 29 août 2025

Mise en ligne le : 15 septembre 2025

Mots clés:

Techniques de paiement

Risques

Transactions

Banque.

RÉSUMÉ

Cette recherche explore les choix et les risques liés aux techniques de paiement dans le commerce international. Nous avons adopté une méthodologie d'étude de cas et interrogé 45 clients de la BOA-Bénin réalisant des transactions internationales. Des analyses statistiques descriptives et une régression linéaire ont été effectuées. Les résultats montrent que le virement international, la remise documentaire et le crédit documentaire sont les techniques de paiement les plus utilisées dans le secteur bancaire international. Les risques commerciaux et de change expliquent la réticence des clients à recourir à ces techniques de paiement. Cette étude suggère une révision des commissions appliquées au crédit documentaire.

© 2025 RAG – Tout droit réservé.

Adresse de correspondance des auteurs :

1. Docteur en Science de Gestion, Laboratoire de Recherche sur les Performances et Développement des Organisations, Chercheur invité au Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles formes de Travail, l'Innovation et le Changement (LENTIC) (Université de Liège-Belgique), email : dr.nonk37@gmail.com

2. Maitre de Conférences Agrégé, Diplômé d'Expert-Comptable, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Laboratoire de Recherche sur les Performances et Développement des Organisations, email : chanhoum@yahoo.fr

3. Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Laboratoire de Recherche sur les Performances et Développement des Organisations, email: emmahk4@yahoo.fr

INTRODUCTION

Le commerce international a connu une émergence significative, obligeant de nombreux pays à s'ouvrir vers l'extérieur et à adopter une économie de marché (Belmadani, 2019 ; Bourrinet, 1986). Selon Smith (1976), il offre des avantages en permettant aux pays de se spécialiser dans les biens pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, et d'échanger ces biens afin d'obtenir ceux qu'ils ne produisent pas efficacement. Depuis le début du 20e siècle, et plus particulièrement après la Seconde Guerre mondiale, l'intensification des échanges économiques a entraîné une complexification des transactions internationales. Cette complexité est accentuée par les diverses modalités financières et techniques de paiement propres au commerce international, qui influencent le bon déroulement des opérations (Choi et al., 2021 ; Verma et al., 2022).

Pour Gazé (2003), les obstacles dans les relations commerciales et financières peuvent freiner le bon déroulement des transactions, rendant essentiel le fonctionnement efficace des paiements. À ce titre, plusieurs auteurs soulignent qu'en raison de l'éloignement géographique, des différences linguistiques, légales, réglementaires et monétaires entre les pays, l'intervention des organismes financiers internationaux pour uniformiser les pratiques et accompagner l'évolution du commerce international est nécessaire (Godih, 2020 ; Hayek, 1973).

Les banques, de leur côté, en mettant en place des techniques de financement et en veillant au respect des règles du commerce international ainsi qu'aux réglementations locales (McAndrews, 1997 ; Goodhart, 2000), jouent un rôle central dans ces échanges. Toutefois, leur intervention peut parfois introduire une certaine ambiguïté dans l'application des pratiques. Par exemple, López-Botello et al. (2022) ont analysé la réticence des clients mexicains à adopter les paiements internationaux en ligne, en se concentrant sur des variables psychologiques telles que la confiance, la sécurité perçue et l'utilité perçue. Leur étude met en évidence les défis liés à l'intégration des techniques de paiement internationales, rendant le choix des méthodes plus sélectif pour les clients.

La sélection des techniques de paiement est influencée par plusieurs critères, notamment le coût (incluant les frais de transaction et d'implémentation), la sécurité, la rapidité, l'acceptabilité, la facilité d'utilisation et la conformité réglementaire (Miller et al., 2017 ;

Davis, 2018 ; Jones & Lee, 2019 ; Brown, 2020). Ces facteurs contribuent à réduire le taux d'utilisation des moyens de paiement offerts par les banques à l'échelle internationale. Selon une étude de la Banque de France (2019), seulement 8 % des PME françaises utilisent le crédit documentaire (CREDOC), un instrument de financement pourtant reconnu. Gazé (2003) note que les coûts de production des paiements aux États-Unis représentent environ 3 % du PIB. À la BOA-Bénin, entre 2016 et 2021, seuls 89 clients sur 1 073 ont utilisé le CREDOC pour leurs importations, préférant des moyens de paiement moins sécurisés comme la remise documentaire ou les transferts directs (BCEAO, 2023). Cette situation expose les commerçants à divers risques du commerce international, tels que les retards d'expédition ou la volatilité des monnaies (Dihissou, 2017 ; Benammar, 1995).

Dans l'espace de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine, le Bénin, conscient des avantages du commerce international pour son économie, importe et exporte chaque année une quantité significative de biens et de services (INSAE, 2020). Les statistiques du commerce extérieur pour le premier trimestre 2022, selon Kpavode (2022), s'élèvent à 185,2 milliards de FCFA (soit 282 335 580 euros), contre 176,7 milliards de FCFA (soit 269 377 414 euros) l'année précédente. Les transactions internationales impliquent plusieurs acteurs, dont les banques telles que United Bank for Africa (UBA), Orabank Bénin, Atlantique Banque, BOA-Bénin ou encore Ecobank. Celles-ci assurent le bon déroulement des opérations grâce aux techniques de paiement international, garantissant le transfert des biens et services du vendeur à l'acheteur ainsi que le règlement correspondant, jouant ainsi un rôle d'intermédiation financière.

Pour faciliter les échanges entre exportateurs et importateurs et assurer la réussite des opérations, les banques ont mis en place des techniques de traitement qui apportent des solutions aux problèmes logistiques liés aux modes de paiement, aux responsabilités des parties et au financement bancaire des transactions internationales (Béguin & Bernard, 2008 ; Legrand & Martini, 2010).

Les quatorze (14) établissements bancaires de l'UEMOA (Annuaire BCEAO, 2023), dont la Bank of Africa, ne sont pas restés en marge de l'utilisation de ces instruments. Première banque béninoise et seule cotée en bourse, la BOA se distingue par son chiffre d'affaires et sa

large clientèle. Pourtant, malgré toutes ces dispositions, il apparaît que nombre de ses clients restent réticents à l'utilisation des techniques de paiement pour leurs opérations frontalières de vente et d'achat.

Face à cette situation, le présent article se propose d'examiner les techniques de paiement utilisées dans le commerce international, d'analyser les risques associés à leur utilisation et de les situer dans le contexte béninois. Dans cette optique, nous cherchons à répondre à la question suivante : Quels sont les choix et risques liés aux techniques de paiement des opérations internationales dans le secteur bancaire béninois ? En termes de contribution, cette recherche fournit des informations utiles pour les clients, les entreprises, les décideurs politiques et les régulateurs en identifiant les obstacles spécifiques et en proposant des recommandations afin de promouvoir l'adoption de méthodes de paiement plus efficaces et sécurisées. Elle met en lumière les facteurs qui limitent l'utilisation de ces moyens par les opérateurs béninois.

Le développement de cet article est structuré en cinq (05) sections. La première est consacrée à la revue de littérature sur les techniques de paiement internationales. La deuxième aborde la méthodologie de la recherche. La troisième présente et analyse les résultats. La quatrième discute ces résultats, et la cinquième dégage les implications de l'étude avant de conclure.

1. État de l'art : Analyse théorique et empirique

Cette section s'intéresse à la conceptualisation des techniques de paiement pour les opérations internationales, en mettant en évidence leurs fondements théoriques et empiriques.

1.1 Concept de technique de paiement

Comme le soulignent Tissier (2001) et Legrand et Martini (2010), la technique de paiement renvoie à l'application de méthodes spécifiques permettant de rapatrier les fonds liés à une transaction. Deux grandes catégories se distinguent : l'encaissement simple et l'encaissement documentaire.

L'encaissement simple est particulièrement adapté aux clients réguliers, solvables et opérant dans des pays à faible risque politique. Cette méthode permet au vendeur de recevoir le paiement avant ou après la livraison, par divers moyens tels que le chèque, la lettre de change,

le billet à ordre ou le virement, en contrepartie d'une simple facture. Pour accroître la sécurité de la transaction, l'exportateur peut recourir à une assurance-crédit ou à l'affacturage international.

Cependant, cette méthode expose les fournisseurs à divers risques, notamment commerciaux, politiques et de non-paiement. Elle convient donc surtout aux transactions de faible montant ou aux relations commerciales stables et de longue durée fondées sur une confiance mutuelle. Selon Baumol et Blinder (2015), l'encaissement simple est largement utilisé dans le commerce international, permettant à l'exportateur de conserver la propriété des marchandises jusqu'au paiement effectif. Tissier (2001) ajoute que cette méthode demeure relativement sécurisée pour les deux parties, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérations de faible envergure. Les instruments de paiement mobilisés dans ce cadre peuvent relever soit de la monnaie physique (pièces et billets), soit de la monnaie scripturale (virement international, chèque, billet à ordre).

Parmi ces instruments, le virement est le plus couramment utilisé dans le commerce international (Monod, 2007). Il consiste pour l'acheteur étranger à donner l'ordre à sa banque de transférer les fonds dus à son créancier. Paveau (2013) précise que ce virement peut être réalisé en monnaie nationale ou en devises étrangères. Ce mode de paiement est privilégié par les banques puisqu'il évite le transport physique de fonds, contrairement au chèque, qui reste un ordre de paiement écrit et inconditionnel.

Le chèque est un document par lequel l'acheteur, appelé tireur, ordonne à sa banque, le tiré, de payer un montant déterminé au vendeur, bénéficiaire de l'opération. Deux formes principales existent : le chèque d'entreprise, émis par une personne physique ou morale, et le chèque bancaire, émis directement par la banque sur ses propres fonds. Ce dernier offre une garantie d'encaissement puisqu'il est immédiatement débité du compte du client au moment de son émission. Le chèque peut être transféré par endossement, permettant au bénéficiaire de le céder à un créancier pour régler une dette. Divers types de chèques existent, parmi lesquels le chèque ordinaire, postal, certifié, de voyage, barré et bancaire.

La lettre de change, ou traite, est un document par lequel une personne (le tireur) donne l'ordre à son débiteur (le tiré) de payer une somme déterminée à une tierce personne (le

porteur) à une date spécifiée. Elle peut être utilisée comme instrument de paiement comptant (lorsqu'elle est à vue) ou comme instrument de crédit (lorsqu'elle comporte une échéance différée). La lettre de change peut également être transférée par endossement.

L'encaissement documentaire, quant à lui, coordonne l'échange de documents commerciaux et de transport contre paiement. Il englobe trois principales techniques : la remise documentaire, le crédit documentaire et la lettre de crédit stand-by. La remise documentaire consiste pour une banque à encaisser une somme due par un acheteur contre la remise des documents nécessaires au retrait de la marchandise. Ces documents, établis généralement à l'ordre de la banque de l'acheteur, ne lui sont transmis qu'en échange du paiement ou de l'acceptation d'un effet de commerce.

Le crédit documentaire est considéré comme la technique de paiement international la plus répandue (Monod, 2007). Dans un contexte marqué par l'éloignement géographique, les différences linguistiques et réglementaires, il constitue un instrument essentiel de sécurisation. Il garantit au vendeur le paiement avant l'expédition et à l'acheteur la conformité des marchandises avant le règlement. Dans ce dispositif, la banque joue un rôle d'intermédiation centrale, apportant une garantie qui réduit la méfiance entre les parties et sécurise la transaction.

1.2 Cadre théorique

Deux principales approches théoriques sont mobilisées dans le cadre de cette recherche : **la théorie économique de la réglementation et la théorie des coûts de transaction**.

1.2.1 Théorie économique de la réglementation

Posner (1974) appréhende la théorie économique de la réglementation comme une compétition entre individus visant à maximiser leur intérêt. Elle postule que les opérations de transfert de richesse – matérialisées notamment par des grandeurs comptables telles que le résultat net ou les capitaux propres – constituent la finalité des réglementations.

Trois hypothèses distinctives se dégagent de cette approche :

i) **le conflit d'intérêts entre actionnaires et créanciers** : afin de prévenir les transferts de richesse au détriment des créanciers, les contrats de prêt incluent des clauses restrictives basées sur des ratios comptables, limitant l'action des dirigeants ;

- ii) **le conflit d'intérêts entre actionnaires et dirigeants** : pour limiter le risque de comportements opportunistes des dirigeants, les entreprises recourent à des plans d'intéressement adossés à des indicateurs comptables ;
- iii) **les relations avec l'environnement politique** : pour éviter des réglementations fiscales ou administratives défavorables, ou encore pour ne pas attirer de concurrents dans leur secteur, les grandes entreprises cherchent à réduire leur « visibilité politique » en adoptant un profil neutre dans leurs relations avec le public et les décideurs politiques.

Ainsi, la réglementation économique apparaît comme un principe structurant des activités bancaires. Dans le cas des opérations de transfert, l'intermédiation bancaire joue un rôle central : l'acheteur étranger, en tant que souscripteur, émet un billet à ordre en faveur de son fournisseur, le bénéficiaire. Cette théorie s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de cette recherche, car elle éclaire le rôle stratégique des banques en tant qu'intermédiaires. Ces dernières doivent ajuster leurs choix commerciaux et stratégiques en sélectionnant et en proposant des instruments de paiement adaptés à une clientèle souvent prudente, voire réticente, face aux techniques modernes de paiement international.

1.2.2 Théorie des coûts de transaction

La théorie des coûts de transaction, introduite par Coase (1937) puis approfondie par Williamson (1985), analyse les raisons pour lesquelles une firme peut substituer le marché dans la coordination des activités économiques. Coase (1937) a démontré que le recours au marché engendre des coûts, notamment ceux liés à la découverte des prix et à la négociation de contrats pour chaque transaction. Il avance que la coordination interne au sein d'une firme permet de réduire ces coûts, en particulier lorsque les relations entre agents s'inscrivent dans la durée.

Williamson (1985) développe cette idée en identifiant les mécanismes permettant de minimiser les coûts de transaction. Il distingue :

- des mécanismes intentionnels, qui gèrent efficacement les transactions nécessitant des investissements spécifiques à la firme ;
- des mécanismes spontanés, de nature contractuelle, qui protègent les transactions

relatives à des actifs redéployables.

Ces mécanismes contribuent à réduire les coûts inhérents au marché, notamment ceux liés au contrôle et à l'audit des transactions.

Par ailleurs, Cheung (1983, cité par Chaudey, 2014) insiste sur l'importance de la transaction comme unité fondamentale de l'échange économique, définie comme un engagement réciproque entre deux parties. Dans cette perspective, la firme émerge lorsque les propriétaires de facteurs de production choisissent des arrangements contractuels leur permettant de déléguer l'usage de leurs ressources, réduisant ainsi les coûts de transaction par rapport à un fonctionnement exclusivement basé sur le marché. Cette logique favorise une meilleure allocation des ressources et une minimisation des coûts.

Appliquée aux techniques de paiement international, cette théorie met en lumière le rôle décisif des coûts de transaction dans le choix des instruments. Les entreprises évaluent systématiquement ces coûts lorsqu'elles décident d'utiliser un crédit documentaire, une remise documentaire ou un paiement anticipé, chaque option présentant des coûts et des niveaux de sécurité différents.

1.3 Techniques de paiement à l'international et risques encourus dans les transactions

La littérature met en évidence les différentes techniques de paiement utilisées dans les transactions internationales ainsi que les risques qui leur sont associés.

1.3.1 Choix des techniques de paiement dans les transactions internationales

Selon Bifa (2015), le crédit documentaire constitue une opération particulièrement complexe. Le contrat de crédit documentaire est en effet difficile à établir, d'autant plus qu'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat plus large : le contrat de vente international. L'entreprise exportatrice doit donc accorder une attention particulière à l'élaboration de ce mécanisme, afin qu'il réponde au mieux à ses besoins de sécurité, lesquels varient selon les spécificités de chaque opération. L'identification des règles de droit applicables constitue à ce titre une étape déterminante.

En parallèle, l'exportateur peut exiger des acomptes raisonnables lors de la commande ou avant l'expédition, en fonction de l'avancement des travaux ou de la production. Toutefois, l'acheteur est en droit de demander, en contrepartie, une caution ou une garantie de restitution

des acomptes. Dans ce cas, l'exportateur émet une facture commerciale payable à vue ou à échéance au moyen d'un instrument tel que le virement, le chèque ou la lettre de change. L'initiative du règlement demeure ainsi du côté de l'acheteur, ce qui constitue une limite majeure de ce procédé.

Une autre technique largement utilisée est l'**encaissement documentaire**. Avant d'en préciser le fonctionnement, il importe de rappeler les principaux documents du commerce international, regroupés en quatre catégories essentielles :

- les documents de prix,
- les documents de transport,
- les documents d'assurance,
- et les documents annexes.

La remise documentaire, selon Pasco (2002), est une technique dans laquelle une banque reçoit mandat d'un exportateur pour ne remettre à l'acheteur les documents représentatifs de la marchandise qu'en contrepartie du paiement ou de l'acceptation d'un effet de commerce. Les banques jouent ainsi un rôle d'intermédiaire dans la transmission des documents, sans toutefois assumer de responsabilité sur le bon déroulement des opérations commerciales ou logistiques. Ce mécanisme permet à l'exportateur d'expédier sa marchandise tout en confiant à la banque la remise des documents nécessaires au dédouanement, sous réserve du paiement ou de l'acceptation par l'acheteur. La procédure est régie par des règles et usances uniformes.

À la lumière de ces travaux, nous formulons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1 : Le virement international, la remise documentaire et le crédit documentaire constituent les principales techniques de paiement utilisées par les banques dans les transactions internationales.

1.3.2 Les risques liés aux techniques de paiement à l'international

L'évolution du commerce international a entraîné l'émergence de nouveaux risques, affectant tant les prestataires de solutions de paiement que leurs clients (Gazé, 2003). Ainsi, un encaissement simple peut nécessiter un paiement anticipé, parfois soumis à des restrictions ou à des interdictions dans certains pays (Monod, 2007). Ces mesures, souvent destinées à limiter

les sorties injustifiées de devises, peuvent être perçues comme une marque de méfiance et entraver les relations commerciales (Belmadani, 2019).

Par ailleurs, les contrôles des changes et les restrictions liées à la convertibilité des devises constituent des risques politiques majeurs, pouvant se traduire par des expropriations ou l'impossibilité de transférer des fonds (Woodford, 2000). Dans les pays marqués par l'instabilité politique, ces risques se manifestent par des pertes financières, l'exigence de garanties excessives ou encore l'annulation de contrats (Andries, 1999).

À cela s'ajoutent les risques économiques, tels que les fluctuations des taux de change ou l'inflation, qui affectent directement la valeur des paiements. Une perte de change survient lorsque la monnaie du pays de l'importateur se déprécie, réduisant ainsi les revenus attendus à l'étranger (Ralph, 2013). Le risque économique inclut également des hausses imprévues des coûts de production (Legrand & Hubert, 2008).

Les risques commerciaux, quant à eux, se traduisent par l'incapacité ou le refus de paiement de la part de l'acheteur, pouvant résulter de son insolvabilité, d'une faillite ou encore d'événements de force majeure tels que des catastrophes naturelles (Aglietta & Scialom, 2002). Le refus peut également provenir d'un litige portant sur la conformité des biens ou services livrés. Pour cette raison, l'exportateur doit impérativement anticiper ces risques afin de sécuriser ses transactions (Cohen, 2002).

Des travaux appliqués au contexte béninois complètent cette analyse. Akakpovi et al. (1996) ont étudié la manière dont les banques locales peuvent aider leurs clients à gérer les risques de change associés aux crédits documentaires, considérés comme un outil majeur de sécurisation, malgré certaines limites. Zannou (2000) souligne également l'importance de cet instrument dans la sécurisation des transactions, régi par les Règles et Usances Uniformes (RUU 500). Feron (2010) rappelle que les crédits documentaires sont universellement reconnus comme des instruments de paiement sûrs, encadrés par des pratiques commerciales internationales et non par les législations nationales. Toutefois, Khadi (2009) met en évidence les inconvénients de ce mécanisme, notamment la nécessité d'une grande clarté contractuelle et d'une flexibilité dans l'interprétation des termes.

Ces constats conduisent à la formulation de l'hypothèse suivante :

Hypothèse 2 : Les risques de change et les risques commerciaux expliquent la réticence

des clients à recourir aux techniques de paiement internationales.

2. Méthodologie par étude de cas

Cette recherche se concentre sur les choix et les risques liés à l'utilisation des techniques de paiement dans le commerce international, en prenant pour terrain d'analyse le secteur bancaire béninois. Parmi les quatorze (14) établissements bancaires opérant dans le pays, la Bank of Africa – Bénin (BOA-Bénin) se distingue en tant que seule banque cotée sur le marché boursier, selon la BCEAO (2023). Ce statut particulier lui confère à la fois une visibilité accrue et une responsabilité renforcée dans la gestion des risques financiers, y compris ceux liés aux techniques de paiement internationales. Dans les opérations de la BOA-Bénin, seulement 89 clients ont utilisé des instruments de paiement internationaux sur la période étudiée (BOA-Bénin, 2022).

Le fait que la BOA-Bénin soit cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) implique une obligation de transparence accrue et une stricte conformité aux normes internationales. Cela en fait un cas d'étude particulièrement pertinent pour analyser les choix relatifs aux techniques de paiement et les risques associés. Dans cette optique, ce travail s'inscrit dans une approche exploratoire par étude de cas unique, conformément au cadre méthodologique proposé par Yin (1989).

2.1 Méthode d'échantillonnage et collecte des données

La Bank of Africa – Bénin a été inaugurée en janvier 1990 et disposait, en 2023, d'un capital de 20,281 milliards de F CFA. Elle demeure la seule banque béninoise cotée à la BRVM. Au 31 décembre 2023, elle affichait un total de bilan de 907 milliards de F CFA, avec des dépôts supérieurs à 648 milliards de F CFA. Son effectif s'élève en moyenne à 603 employés. Son réseau compte 50 agences, dont 29 à Cotonou, un centre d'affaires et 20 agences en province, garantissant des conditions tarifaires uniformes à une clientèle diversifiée.

L'étude de terrain a été menée dans une succursale de la BOA à Cotonou entre janvier et mars

2023, selon une approche en deux phases.

- Première phase (côté institutionnel) : des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec huit responsables de la banque, sélectionnés selon le principe de saturation sémantique défini par Strauss et Glaser (1967). Ces entretiens visaient à mieux comprendre les pratiques internes de gestion des opérations internationales et la stratégie de la banque en matière de techniques de paiement.
- Deuxième phase (côté clientèle) : 45 clients ont été sélectionnés aléatoirement parmi les 89 opérateurs économiques ayant effectué des transactions internationales avec la BOA-Bénin sur la période 2016–2021. Ces clients ont été interrogés via des questionnaires administrés en face-à-face. Les questions portaient sur l'utilisation des différentes techniques de paiement, les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre ainsi que le niveau de satisfaction à l'égard des services de la banque.

Ces deux volets de collecte permettent de croiser les perceptions institutionnelles et celles des utilisateurs, offrant ainsi une compréhension globale et nuancée de la gestion des paiements internationaux au sein de la BOA-Bénin.

2.2 Méthodes de traitement et d'analyse des données

Les données recueillies ont été traitées et analysées à l'aide du logiciel XLSTAT. Dans un premier temps, un test de régression simple a été effectué pour vérifier la conformité de la distribution des données et valider les conditions nécessaires à la mise en œuvre des tests d'hypothèses.

Deux types d'analyses statistiques ont ensuite été mobilisés :

- L'analyse descriptive, afin de dresser un portrait général des pratiques observées et des perceptions des répondants.
- Les tests de corrélation et de régression, pour examiner les relations entre les variables étudiées.

Le coefficient de corrélation (R) a été interprété selon sa significativité aux seuils de 0,001 ou 0,05. Une valeur significative révèle l'existence d'une relation entre la variable indépendante et la variable dépendante. Le coefficient de régression (β) a été analysé de la manière suivante :

- un β significatif négatif ($p \leq 0,001$ ou $p \leq 0,05$) indique une influence négative et significative de la variable indépendante sur la variable dépendante ;
- un β significatif positif ($p \leq 0,001$ ou $p \leq 0,05$) indique une influence positive et significative de la variable indépendante sur la variable dépendante.

Cette démarche statistique a permis de tester les deux hypothèses formulées (H1 et H2), en évaluant de manière rigoureuse les relations entre le choix des techniques de paiement et les risques perçus dans les transactions internationales.

3. Présentation et analyse des résultats

Cette section est consacrée à la présentation et à l'interprétation des données recueillies dans le cadre de l'enquête.

3.1 Analyse des résultats descriptifs

Les données collectées auprès des clients de la BOA-Bénin permettent d'identifier les principales techniques de paiement utilisées dans les transactions internationales. Trois instruments ressortent comme dominants : le virement international, la remise documentaire (REMDOC) et le crédit documentaire (CREDOC). À l'inverse, l'encaissement simple et la lettre de crédit stand-by ne sont pratiquement pas utilisés, enregistrant un taux d'adoption nul parmi les enquêtés.

L'analyse descriptive met en évidence que la totalité des répondants a recours aux techniques de paiement reconnues et offertes par la BOA-Bénin (REMDOC, virement international et CREDOC). Toutefois, leur degré d'adhésion varie selon l'instrument considéré.

- Appréciation générale : une majorité relative des enquêtés (57,78 %) se déclare « d'accord » avec l'utilisation des techniques de paiement internationales, témoignant d'une perception globalement positive. Une proportion non négligeable (28,89 %) exprime néanmoins un désaccord, tandis qu'une minorité (13,33 %) adopte une position neutre.
- Crédit documentaire (CREDOC) : les résultats révèlent une réticence notable. Plus de la moitié des répondants (51 %) se disent « pas d'accord » quant à son utilisation,

contre 25 % favorables et 24 % exprimant une position neutre. Cette tendance confirme la prudence des clients vis-à-vis de cet instrument, malgré sa réputation de sécurité dans le commerce international.

- Remise documentaire (REMDOC) : à l'inverse, la remise documentaire suscite une adhésion majoritaire. Près de 46,67 % des répondants se déclarent favorables à son utilisation, contre 37,78 % qui s'y opposent. Une minorité (15,16 %) adopte une position neutre. Ces résultats suggèrent que la REMDOC est perçue comme une solution plus souple et adaptée aux besoins des clients de la BOA-Bénin.

En somme, les données descriptives montrent que si l'ensemble des techniques classiques de paiement international est connu et utilisé, leur adoption varie en fonction du degré de confiance, du coût et des risques perçus par les opérateurs économiques. Le crédit documentaire apparaît ainsi comme une technique encore jugée contraignante par une partie importante de la clientèle, tandis que la remise documentaire bénéficie d'une meilleure acceptation.

Tableau 1 : Raison de choix d'une technique de paiement

Raison de choix d'une technique de paiement	Effectif	Fréquence (%)	Cumul (%)
Le coût minime du service	25	55,55	55,55
La Couverture totale de risque	4	8,9	64,45
Les Conditions de réalisation moins complexe	16	35,55	100
Total	45	100	-

Source: Réalisé par les auteurs, 2023

De l'analyse du Tableau 1 (non reproduit ici), il ressort que plus de la moitié des enquêtés, soit 55,55 %, fondent leur choix de technique de paiement sur le coût du service bancaire (commissions). Ce pourcentage, le plus élevé, reflète la prépondérance du critère de coût par rapport aux autres raisons (44,45 %). On peut en déduire que le faible coût associé à certaines techniques de paiement constitue un facteur déterminant incitant les clients à les privilégier.

Afin de vérifier l'hypothèse 2, selon laquelle « *les risques de change et les risques commerciaux expliquent la réticence des clients de la BOA-Bénin face à l'utilisation des*

techniques de paiement », une analyse descriptive des résultats a été effectuée à partir du Tableau 2.

Tableau 2 : Apparition des risques

Apparition des risques	Effectifs	Fréquence en %	Cumul en %
Risque change	20	44,44	44,44
Risque commercial	18	40,00	84,44
Risque politique	5	11,11	95,55
Risque catastrophique	2	4,45	100
Total	45	100	-

Source: Réalisé par les auteurs, 2023

Les résultats montrent que le risque de change (44,44 %) et le risque commercial (40 %) constituent les principaux freins à l'utilisation des techniques de paiement. En effet, 84,44 % des enquêtés estiment que les utilisateurs de ces instruments s'exposent à un risque de change, contre 15,56 % qui ne partagent pas ce point de vue. Par ailleurs, une large majorité (88,89 %) reconnaît l'importance du risque commercial, contre 8,89 % qui adoptent une position neutre et seulement 2,22 % qui expriment un désaccord. Ces constats confirment que ces deux dimensions constituent les principaux déterminants de la réticence observée.

Par ailleurs, une forte majorité des enquêtés (88,88 %) jugent la procédure de réalisation du crédit documentaire (CREDOC) complexe, contre seulement 11,12 % qui la trouvent simple. Cette complexité perçue constitue un frein majeur, affectant négativement l'utilisation de cette technique de paiement, malgré les garanties de sécurité qu'elle procure.

Enfin, le Tableau 4 met en évidence les critères spécifiques qui guident les préférences :

- pour le virement international, l'élément déterminant est l'exigence du bénéficiaire ;
- pour la REMDOC, le choix repose principalement sur la durée de l'opération ;

- pour le CREDOC, la raison dominante est la sécurité qu'il offre.

Tableau 4 : Principales raisons de choix d'une technique de paiement

Principales raisons de choix	Virement international	REMDOC	CREDOC
La sécurisation qu'elle offre	7	10	28
L'exigence du bénéficiaire	25	10	10
La durée de l'opération	13	25	7
Total	45	45	45

Source: Réalisé par les auteurs, 2023

Ces résultats confirment que chaque technique de paiement possède des avantages et des limites spécifiques, et que leur adoption dépend des arbitrages opérés par les clients entre coûts, sécurité, rapidité et exigences contractuelles.

3.2 Résultats explicatifs de la recherche

La mesure des risques liés aux techniques de paiement à l'international est effectuée dans l'analyse explicative. Nous procédons à l'analyse de la régression simple et de la covariance.

Tableau 5 : Récapitulatif des observations

Variable	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type
CREDOC	1,000	3,000	2,267	0,837
REMDOC	1,000	3,000	1,933	0,837
Virement international	1,000	3,000	1,933	0,809

Source: Réalisé par les auteurs, 2023

Ce tableau présente les statistiques descriptives des variables analysées dans le cadre de cette recherche. La variable CREDOC enregistre une moyenne de 2,267 avec un écart type de 0,837, un minimum de 1,000 et un maximum de 3,000. La variable REMDOC présente une moyenne de 1,933 et un écart type de 0,837, avec une plage allant de 1,000 à 3,000. Enfin, la variable virement international affiche une moyenne de 1,933, un écart type de 0,809, un minimum de 1,000 et un maximum de 3,000.

Ces résultats traduisent une relative homogénéité dans la distribution des réponses, tout en permettant de comparer la perception et l'utilisation des différentes techniques de paiement étudiées.

Tableau 6 : Matrice de corrélation

	CREDOC	REMDOC	Virement international
CREDOC	1		
REMDOC	0,526	1	
Virement international	0,578	0,447	1

Source: Résultats de l'enquête, 2023

L'analyse de ce tableau met en évidence que la corrélation des variables avec elles-mêmes est égale à 1, ce qui est attendu. En revanche, les covariances calculées entre les variables prises deux à deux sont toutes inférieures à 1. Plus précisément, la covariance entre le crédit documentaire (CREDOC) et la remise documentaire (REMDOC) est de 0,526, tandis que celle entre le CREDOC et le virement international atteint 0,578. Par ailleurs, la covariance entre le virement international et la REMDOC est de 0,447.

Ces résultats indiquent l'existence de relations positives et significatives entre les trois variables étudiées, traduisant une interdépendance dans le choix et l'utilisation des techniques de paiement internationales.

Tableau 7 : Coefficient de détermination entre les variables

Variables	MCE	R ²	R ² ajusté
CREDOC/REMDOC/Virement international	0,556	0,719	0,662
Le meilleur modèle pour le critère de sélection choisi est affiché en bleu			

Source: Résultats de l'enquête, 2023

Ce tableau présente le coefficient de détermination (R^2) entre les différentes variables du modèle. Ce coefficient mesure la proportion de la variance totale de la variable dépendante qui peut être expliquée par les variables indépendantes. Dans le cas présent, le R^2 est de 0,719, ce qui indique que les variables indépendantes – à savoir le crédit documentaire (CREDOC), la remise documentaire (REMDOC) et le virement international – expliquent 71,9 % de la variance observée de la variable dépendante, à savoir l'usage des techniques de paiement.

Ces résultats suggèrent que ces trois instruments constituent les déterminants essentiels du choix des techniques de paiement par les clients de la BOA-Bénin. Ils confirment que le crédit documentaire, la remise documentaire et le virement international sont effectivement les moyens de paiement les plus utilisés dans les transactions internationales. Dès lors, l'hypothèse 1 est validée.

Tableau 8 : Statistique descriptive

Variable	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart-type
Réticence des clients	1,000	3,000	1,267	0,654
Risque de change	1,000	3,000	1,044	0,298
Risque commercial	1,000	3,000	1,133	0,405

Source: Réalisé par les auteurs, 2023

L'analyse de ce tableau montre que la variable réticence des clients présente une étendue de 1,267 avec un écart-type de 0,654, pour une plage comprise entre 1,000 et 3,000. Le risque de change affiche une étendue de 1,044 et un écart-type de 0,298, avec un minimum de 1,000 et un maximum de 3,000. Quant au risque commercial, il enregistre une étendue de 1,133 et un

écart-type de 0,405, également pour une plage allant de 1,000 à 3,000. Ces résultats traduisent une dispersion relativement faible, indiquant une perception globalement homogène des risques et de la réticence des clients.

Tableau 9 : Matrice de corrélation

	Risque de change	Risque commercial	Réticence des clients
Risque de change	1		
Risque commercial	0,650	1	
Réticence des clients	0,662	0,538	1

Source : Réalisé par les auteurs, 2023

L’analyse de cette matrice montre que la corrélation d’une variable avec elle-même est égale à 1, ce qui est attendu. En revanche, les corrélations entre variables deux à deux sont toutes inférieures à 1 mais demeurent significatives :

- la corrélation entre le risque de change et le risque commercial est de 0,650 ;
- celle entre le risque de change et la réticence des clients atteint 0,662 ;
- enfin, la corrélation entre le risque commercial et la réticence des clients s’élève à 0,538.

Ces résultats indiquent l’existence d’un lien positif et significatif entre les variables, confirmant que la réticence des clients est associée à la perception des risques de change et commerciaux.

Tableau 10 : Coefficient de détermination des variables

Variables	MCE	R ²	R ² ajusté
Risque de change / Risque commercial	0,437	0,724	0,423

Source: Résultats de l’enquête, 2023

Les résultats montrent un coefficient de détermination $R^2 = 0,724$, ce qui suggère que les variables indépendantes – risque de change et risque commercial – expliquent environ 42,3 %

de la variance de la variable dépendante, à savoir la réticence des clients. Autrement dit, près de la moitié de la variation observée dans la réticence des clients face à l'utilisation des techniques de paiement s'explique par ces deux facteurs.

Ces constats confirment que la réticence des clients de la BOA-Bénin est effectivement influencée par la perception des risques de change et des risques commerciaux. Ainsi, l'hypothèse 2 – stipulant que ces deux types de risques expliquent la réticence des clients – est validée.

4. Discussion des résultats

Les résultats de cette étude mettent en évidence une relation significative entre les variables indépendantes et la variable dépendante, à savoir les techniques de paiement. Les coefficients de corrélation entre les variables et elles-mêmes sont égaux à 1, tandis que les covariances calculées entre les variables deux à deux demeurent inférieures à 1. Ces observations suggèrent que les variables sont interdépendantes, sans toutefois être parfaitement corrélées.

Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Ndongo (2018), qui souligne que les techniques de paiement les plus utilisées sur les marchés financiers sont le crédit documentaire et le virement international. Toutefois, contrairement à notre étude, cet auteur n'insiste pas sur la remise documentaire, tandis que nos données indiquent un usage nul de l'encaissement simple et de la lettre de crédit stand-by.

Les conclusions de notre analyse sont également cohérentes avec celles d'études menées dans d'autres contextes. Par exemple, une enquête réalisée en Inde en 2019 a montré que les virements internationaux et les crédits documentaires figuraient parmi les moyens de paiement les plus prisés pour les transactions commerciales internationales (GoCardless, 2022). Dans le cas de la BOA-Bénin, la faible utilisation du crédit documentaire par les clients s'explique en grande partie par la complexité de sa mise en œuvre et par son coût relativement élevé.

En outre, les résultats confirment que les risques de change, liés aux fluctuations des taux entre devises, constituent un facteur dissuasif majeur. En effet, une entreprise engagée dans des opérations internationales est exposée à une volatilité qui peut affecter ses marges bénéficiaires. Cette observation rejette les travaux de Friedman (1999), selon lesquels les

risques commerciaux – incluant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de contrepartie – peuvent renforcer la prudence des acteurs. Pour la BOA-Bénin, le risque de crédit renvoie à l'éventualité qu'un client soit incapable d'honorer un remboursement ou de régler une facture, tandis que les risques opérationnels et de contrepartie sont amplifiés par la diversité des contextes juridiques et réglementaires dans lesquels s'inscrivent les transactions. Ces incertitudes peuvent entraîner des coûts additionnels et alourdir la complexité des opérations, ce qui explique la réticence des clients à recourir à certaines techniques de paiement.

Par ailleurs, nos résultats confirment les analyses de De Grauwe (1988), qui recommandent aux banques de mettre en place des mécanismes d'atténuation des risques, tels que la diffusion d'informations détaillées sur les taux de change et les frais de transaction, ou encore la fourniture de services de conseil en gestion des risques. De telles mesures pourraient favoriser une meilleure appropriation des techniques de paiement internationales par la clientèle.

En définitive, cette étude montre que les techniques de paiement les plus utilisées par les clients de la BOA-Bénin sont le crédit documentaire, la remise documentaire et le virement international. Elle met également en lumière que la réticence des clients s'explique principalement par les risques de change et les risques commerciaux. Ces résultats corroborent ceux de Bounie (2001), qui souligne l'importance de solutions sécurisées et fiables pour encourager l'adoption des moyens de paiement, en particulier les paiements bancaires. Les recommandations des auteurs convergent vers la nécessité d'accroître la sécurité, la transparence et l'acceptabilité des instruments de paiement, afin de renforcer leur utilisation par les clients.

5. Implications de la recherche

Cette recherche met en évidence les risques liés à l'utilisation des techniques de paiement dans le commerce international. Plusieurs instruments de paiement coexistent pour les transactions internationales, chacun présentant des avantages et des limites. Les résultats de cette étude débouchent sur des implications majeures, tant pour le secteur bancaire béninois

que pour d'autres institutions financières cherchant à favoriser l'adoption de ces moyens de règlement. Il apparaît essentiel que les dirigeants de ces institutions comprennent les causes de la réticence des clients et identifient des stratégies efficaces pour y remédier.

D'un point de vue managérial, les banques au Bénin gagneraient à mettre en place des équipes spécialisées chargées d'analyser les risques associés aux différentes techniques de paiement et de conseiller les clients sur leurs avantages et inconvénients respectifs. Ces équipes pourraient également organiser des formations destinées à sensibiliser la clientèle sur les moyens de réduire les risques liés aux transactions internationales. Par ailleurs, des campagnes de communication mettant en avant la rapidité, la sécurité et la réduction des coûts associés à ces méthodes contribueraient à renforcer leur attractivité. Enfin, le secteur bancaire pourrait envisager de proposer des offres incitatives, telles que des réductions tarifaires ou des services complémentaires, afin d'encourager les clients à tester et adopter ces techniques de paiement. Sur le plan théorique, cette étude souligne l'importance cruciale de la gestion des risques dans le commerce international. Les entreprises actives dans ce domaine doivent être pleinement conscientes des aléas liés aux différentes méthodes de paiement et adopter une démarche proactive de prévention. Comme le souligne Kline (2008), les organisations doivent comprendre les risques inhérents aux instruments tels que les lettres de crédit ou les virements bancaires, et mettre en place des dispositifs de gestion adaptés afin de minimiser ces vulnérabilités. Les résultats obtenus apportent également des éléments utiles aux chercheurs en leur permettant d'approfondir la compréhension des facteurs influençant l'utilisation des techniques de paiement internationales et d'identifier des leviers pour améliorer leur adoption. La réticence persistante des clients vis-à-vis de ces instruments constitue un défi stratégique pour les institutions financières, notamment pour la BOA-Bénin. Relever ce défi implique de conjuguer innovation managériale, pédagogie auprès de la clientèle et renforcement de la gestion des risques afin de consolider la confiance dans les techniques de paiement internationales et d'en élargir l'usage.

Conclusion

Cette recherche s'est intéressée aux choix des techniques de paiement et à l'analyse des risques liés à leur utilisation dans le commerce international. Elle met en évidence que les

transactions internationales s'appuient principalement sur trois instruments : le virement international, la remise documentaire et le crédit documentaire. Toutefois, toute opération réalisée au-delà des frontières expose les acteurs à une pluralité de risques : politiques, juridiques, de change, économiques, commerciaux ou encore liés à des catastrophes. Parmi ceux-ci, les risques de change et les risques commerciaux apparaissent comme les plus prégnants dans le secteur bancaire béninois et expliquent largement la réticence des clients à recourir à certaines techniques de paiement.

Sur le plan des contributions, cette recherche offre à la fois des enseignements managériaux et des apports théoriques. Elle révèle notamment que la faible utilisation du crédit documentaire s'explique en grande partie par la complexité de sa mise en œuvre ainsi que par le niveau relativement élevé des commissions bancaires qui lui sont associées. Ces contraintes incitent de nombreux clients à privilégier des alternatives perçues comme plus simples et moins coûteuses, telles que la remise documentaire ou les transferts directs.

Cependant, il convient de souligner plusieurs limites. Premièrement, les résultats s'appuient uniquement sur des données spécifiques à la BOA-Bénin, ce qui ne permet pas de généraliser pleinement les conclusions à l'ensemble du système bancaire national. Deuxièmement, la taille réduite de l'échantillon limite la portée statistique des résultats, même si elle n'en remet pas en cause la validité qualitative. Troisièmement, certains facteurs externes n'ont pas été intégrés à l'analyse, tels que les politiques gouvernementales, les fluctuations des taux de change ou encore les expériences individuelles des clients, qui peuvent également influencer la réticence ou la préférence en matière de techniques de paiement.

Ces limites constituent autant de pistes de recherche futures. Les travaux à venir pourraient s'appuyer sur des données historiques afin de mieux intégrer l'évolution des pratiques de paiement dans un contexte marqué par de rapides transformations. Ils pourraient également élargir l'échantillon étudié, inclure d'autres institutions bancaires et explorer de nouvelles variables explicatives susceptibles d'éclairer davantage les comportements des clients face aux techniques de paiement internationales.

Bibliographie

- Aglietta, M., & Scialom, L. (2002). Les défis de la monnaie électronique pour les banques centrales. *Économies et Sociétés, Série Monnaie*, ME(4), 241-268.
- Akakpovi, K., Agossou, E. H., & Houngbonon, G. (1996). Gestion des risques de change associés aux crédits documentaires dans les banques béninoises. *Revue de la Banque*, 52(3), 41-55.
- Andries, M. (1999). Développements récents en matière de monnaie électronique. *Bulletin de la Banque de France*, 72.
- Baumol, W. J., & Blinder, A. S. (2015). *Economics: Principles and policy* (13e éd.). Cengage Learning.
- Béguin, J.-M., & Bernard, A. (2008). *L'essentiel des techniques bancaires*. Groupe Eyrolles.
- Belmadani, A. (2019). Les déterminants de l'usage des moyens de paiement. Dans A. Belmadani, *Monnaie et systèmes de paiement : Mutations, enjeux et risques* (pp. 69-98). L'Harmattan.
- Benammar, J.-M. (1995). *Techniques du commerce international*. Éditions Technipplus.
- Benhalima, A. (1997). Les risques des techniques de paiement internationales. *Revue Marocaine de Commerce et d'Économie*, 9(1).
- Bounie, D. (2001). Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électronique. *Revue économique*, 52, 313-330.
- Bourrinet, J. (1986). Influence de l'émergence des nouveaux pays industriels dans le commerce mondial sur les échanges Est-Ouest : Le cas des échanges extérieurs de la communauté européenne. *Études internationales*, 17(3), 599-619.
- Brown, L. (2020). Consumer behavior and payment method acceptability. *Journal of Consumer Studies*, 45(2), 98-112.
- Chauday, L. (2014). Les coûts de transaction et la firme : Une revue de la littérature. *Revue d'Économie Politique*, 124(5), 769-804. <https://doi.org/10.3917/redp.124.0769>
- Cheung, S. N. S. (1983). The contractual nature of the firm. *Journal of Law and Economics*, 26(1), 1-25. <https://doi.org/10.1086/466795>
- Coase, R. H. (1937). The nature of the firm. *Economica*, 4(16), 386-405. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0335.1937.tb00002.x>
- Cohen, B. J. (2002). Monnaie électronique : un jour nouveau ou une aube trompeuse ?

- L'Économie politique, 14(2), 67-81.
- Davis, K. (2018). Regulatory compliance in modern payment systems. *Journal of Financial Regulation*, 12(1), 45-59.
- De Grauwe, P. (1988). Variabilité des taux de change et ralentissement de la croissance du commerce international. *Documents des services du FMI*, 35(1).
- Dihissou, W. (2017). La relation entre le commerce international et les investissements directs étrangers : Cas des principaux pays de l'OCDE (Thèse de doctorat). Université Côte d'Azur.
- Doukh, A. (2005). Le rôle des banques dans le financement des contrats internationaux. CIEFAC.
- Féron, E. (2010). Recompositions et renouveaux des recherches sur la violence en Irlande du Nord : Les violences politiques en Europe.
- Friedman, L. J. (1999). Identity's architect: A biography of Erik H. Erikson. Scribner/Simon & Schuster.
- Gazé, P. (2003). Nouveaux moyens de paiement : nouveaux risques ? *Les Cahiers du numérique*, (4), 93-113.
- Godih, D. T. (2020). Capital immatériel, source de valeur et de performance : Un essai d'analyse sur la contribution de la gestion des ressources humaines (GRH) dans le capital immatériel de l'entreprise maghrébine.
- Hayek, F. A. (1973). Droit, législation et liberté : Règles et ordre (Vols. 1-3). Routledge & Kegan Paul.
- Hubert, M., & Kenning, P. (2007). A current overview of consumer neuroscience. *Journal of Consumer Behaviour*, 7, 272-292.
- Jones, A., & Lee, M. (2019). Transaction speed and efficiency in digital payments. *Journal of Financial Technology*, 8(4), 67-81.
- Khadi. (2009). Strengthening of infrastructure of existing weak Khadi institutions and assistance for marketing infrastructure – Regarding. Récupéré sur <http://www.kvic.org.in>
- King, M. (1999). Challenges for monetary policy: New and old. *Bank of England Quarterly*

- Bulletin, 39(4), 397-415.
- Kline, J. M. (2008). *Global business today*. Pearson.
- Kpavode, K. (2022). *Approche pédagogique de l'intégration des TIC dans l'enseignement des mathématiques au Togo* (Thèse de doctorat). Université de Lomé.
- Legrand, G., & Martini, H. (2010). *Commerce international* (3e éd.). Dunod.
- López-Botello, C. K., et al. (2022). Lifestyle, quality of life, and health promotion needs in Mexican university students: Important differences by sex and academic discipline. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(21), 8024.
- McAndrews, J. J. (1997). Network issues and payment systems. *Federal Reserve Bank of Philadelphia, Business Review*.
- Meyer, V., & Rolin, C. (1997). *Gestion financière internationale*. Éditions Economica.
- Miller, J., et al. (2017). Cost analysis of payment systems. *Journal of Economic Studies*, 34(3), 210-225.
- Monod, D.-P. (2007). *Moyens et techniques de paiement internationaux* (4e éd. mise à jour).
- Ndongo, A. M. (2018). *La concurrence imparfaite sur les marchés financiers : Causes et conséquences pour les économies en développement*. Presses Académiques Francophones.
- Pasco, C. (2002). *Commerce international*. Dunod.
- Paveau, P. (2013). Le discours politique à l'épreuve de l'argumentation. *Langue française*, 178, 15-29.
- Posner, R. (1974). Theories of economic regulation. *Bell Journal of Economics and Management Science*, 5, 335-358.
- Ralph, P., & Coop, G. (2013). The geography of recent genetic ancestry across Europe. *PLoS Biology*, 11(5), e1001555.
- Simon, Y., Lautier, D., & Morel, C. (2009). *Finance d'entreprise*. Dunod.
- Smith, A. (1976). *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. Oxford University Press.
- Tissier, D. (2001). *Management situationnel. Vers l'autonomie et la responsabilisation*. Insep Consulting.
- Verma, P., Kumar, V., Daim, T., Sharma, N. K., & Mittal, A. (2022). Identifying and

- prioritizing impediments of Industry 4.0 to sustainable digital manufacturing: A mixed method approach. *Journal of Cleaner Production*, 356.
- Williamson, O. E. (1985). *The economic institutions of capitalism: Firms, markets, relational contracting*. Free Press.
- Woodford, M. (2000). Monetary policy in a world without money. *International Finance*, 2(3), 229-260.